

Campagne de recrutement

La Justice recrute et forme plus de 1 000 surveillants pénitentiaires



L'administration pénitentiaire poursuit sa politique de recrutement ambitieuse

Jusqu'au vendredi 10 mai 2019, les candidats peuvent s'inscrire au nouveau concours de surveillant pénitentiaire : plus de 1 000 postes de surveillants sont à pourvoir.

L'administration pénitentiaire poursuit sa politique de recrutement ambitieuse afin de répondre à ses nouveaux enjeux, et notamment : ouverture de nouveaux établissements, évolution des missions (renseignement pénitentiaire, escortes judiciaires...), mobilités...

Pour répondre à ces objectifs de recrutement importants, la formation à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) a été réorganisée sur 6 mois afin de permettre deux concours par an. Ce nouveau calendrier permet d'augmenter sensiblement la capacité d'accueil de l'ENAP, qui peut désormais former jusqu'à 2400 élèves chaque année.

Pour devenir surveillant, vous êtes :

- âgé de 19 ans minimum à 42 ans maximum au 1^{er} janvier 2019,
- titulaire du brevet des collèges ou d'un diplôme équivalent,
- de nationalité française,
- en possession de vos droits civiques et d'un casier judiciaire vierge,
- en situation régulière au regard du code du service national,
- apte au travail de jour comme de nuit.

Une formation densifiée et renforcée sur le cœur du métier

La nouvelle formation allie pendant 6 mois, sur des périodes de 5 semaines en alternance, apprentissages théoriques et pratiques, et stages en établissement. Elle se concentre tout particulièrement sur les pratiques professionnelles : appropriation de l'environnement pénitentiaire, prise en charge et accompagnement au quotidien des personnes détenues, gestion des situations complexes et/ou d'urgence.

S'ils valident la formation, les lauréats sont affectés en qualité de stagiaire en établissement pénitentiaire durant une année, à l'issue de laquelle ils sont titularisés.

Un métier diversifié avec de nombreuses possibilités d'évolution

Devenir surveillant, c'est assurer la protection des Français et intégrer la 3^e force de sécurité nationale. Les surveillants pénitentiaires ont la responsabilité de la prise en charge des personnes détenues : ils doivent veiller à leur sécurité et au respect du règlement, tout en contribuant à leur réinsertion. Humanité, rigueur, sens de l'écoute et esprit d'équipe sont les maîtres mots de ce métier en constante évolution.

La pluralité des missions et des compétences inhérentes au métier de surveillant pénitentiaire offre une grande diversité d'évolutions professionnelles (chargé d'extractions judiciaires, moniteur de sport, membre des ERIS, ou encore officier, jusqu'à chef d'établissement) ainsi qu'une formation tout au long de sa carrière.

Inscription au concours sur devenirsurveillant.fr